

PROCÈS-VERBAL
58^e ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LAVAL
Assemblée régulière
28 janvier 2020 à 19 h
Hôpital de la Cité-de-la-Santé
Auditorium Réal-Dubord
1755 boulevard René Laennec, H7M 3L9, Laval

- PRÉSENTS :** M. Yves Carignan, président
M. Gilles Tremblay, vice-président
M. Christian Gagné, secrétaire
- Mme Rose-Lise Arrelle
Mme Roxane Borgès Da Silva
M. Jean Bélanger
Dr Jacques Blais
M. Jean-Pierre Cormier
Mme Carole Ducharme
Mme Corinne Favier
Mme Nathalie Gadbois
M. Louis Gaudreau
Dr Jean-René Houle
Mme Claire Pagé (téléconférence)
Mme Miriam Tessier
- EXCUSÉ(S) :** Mme Lynn Grégoire
- INVITÉ(S) :** M. Dany Aubry, directeur clinico-administratif
Mme Geneviève Bélanger-Jasmin, directrice de la qualité, de la performance et de l'éthique par intérim et adjointe au PDG
M. Guy Bibeau, directeur Programme déficience DI TSA DP
M. Sylvain Simard, directeur des ressources financières
Mme Geneviève Émond, adjointe au directeur DI-TSA DP
Mme Patricia Piché, directrice adjointe, déficiences DI-TSA-DP par intérim
Dr Jean-Pierre Trépanier, directeur de santé publique
Dr Alain Turcotte, directeur des services professionnels
- RÉDACTION:** Mme Maryse Germain

1 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Le quorum ayant été constaté, le président déclare l'assemblée régulière du 28 janvier 2020 ouverte à 19 h. Il en profite pour souhaiter la bienvenue à Mme Miriam Tessier qui se joint au conseil d'administration du CISSS de Laval à titre de membre désigné du conseil des infirmières et infirmiers (CII).

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 28 JANVIER 2020

Document déposé :
- Projet_ODJ_CA_2020 01 28

Le président dépose l'ordre du jour de l'assemblée régulière du conseil d'administration du CISSS de Laval du 28 janvier 2020 pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 28 janvier 2020 tel que présenté.

3 HUIS CLOS

3.1 Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts est signalé par les membres du conseil d'administration.

3.2 Déclaration d'intérêts du président-directeur général, des hors cadres et certains cadres supérieurs

M. Christian Gagné dépose, à titre d'information, le registre d'exclusivité de fonctions en vertu des articles 37, 58 et 59 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (RLRQ, chapitre O-7.2) et en conformité avec l'annexe 1 du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du CISSS de Laval.

3.3 Tableau de suivi des événements indésirables avec conséquences graves

Mme Geneviève Bélanger-Jasmin présente le tableau des événements avec conséquences graves pour lesquels l'équipe du bureau de gestion intégrée de la qualité et des risques assure un suivi suite à l'analyse exhaustive réalisée et pour lesquels un plan d'amélioration à portée significative a été élaboré.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS (1) ET PRÉSENTATION

4.1 Période de questions (1)

M. Yves Carignan souhaite la bienvenue à tous et invite M. Déreck Cyr à s'approcher pour la période de questions.

Q1 :

Soumise par : M. Déreck Cyr, vice-président et responsable politique des dossiers en santé et sécurité au syndicat des infirmières, inhalothérapeutes et infirmières auxiliaires de Laval SIIIALCSQ.

Il est noté qu'un document intitulé « *Question SST au CISSS de Laval du 28 janvier 2020* » est distribué à chacun des membres du conseil d'administration en séance tenante.

M. Cyr interpelle les membres du conseil d'administration concernant les problématiques entourant le suivi rigoureux de certains dossiers en santé et sécurité au travail ainsi que la détérioration perçue des relations syndicales-patronales.

La question suivante est posée :

« Est-ce que le CISSS de Laval s'engage dès aujourd'hui de façon claire à débiter une bonne collaboration paritaire, afin d'avoir une relation plus saine syndicale-patronale. Est-ce que le CISSS de Laval s'engage aussi à ce que les suivis des dossiers soient plus rigoureux de la part du bureau de la prévention, que les interlocuteurs patronaux soient formé en santé et sécurité au travail afin que nous parlions le même langage, ainsi que de respecter ces engagements financiers dans tous les plans d'action, et ce, malgré les budgets prévus? »

R1 :

M. Gagné remercie M. Cyr pour sa question et affirme qu'à ce jour des allocations ont été investis dans les zones où le personnel était menacé et que des travaux sont en cours ces secteurs. M. Gagné soutient qu'un travail collectif ainsi qu'un langage commun est nécessaire dans la prévention et la mise en place d'une structure sécuritaire. M. Gagné ajoute qu'une réponse écrite sera transmise d'ici les 30 prochains jours.

M. Cyr demande si une rencontre avec les accréditations syndicales en relation avec la SST pourrait être organisée. M. Gagné réfère sa demande à l'équipe des ressources humaines.

Q2 :

Soumise par : Mme Eugénie Morin, représentante syndicale pour l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux

Mme Morin interpelle les membres du conseil d'administration concernant les mesures et actions prises pour la rétention du personnel et le bien-être psychologique des employés.

La question suivante est posée :

« Lors de la séance du CA du 31 janvier 2019, la question était : Quels sont les efforts déployés par l'employeur afin de préserver la santé et sécurité psychologique des travailleurs actuels ? »

R2 :

M. Carignan remercie Mme Morin pour sa question et affirme qu'une réponse écrite lui sera transmise d'ici les 30 prochains jours.

Q3 :

Soumise par : Geneviève Leduc, représentante syndicale pour l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux

Mme Leduc interpelle les membres du conseil d'administration concernant l'absence de suivi de certains conseillers pivots ralentissant de façon significative le règlement des dossiers en relation de travail et l'absence de suivi des dossiers de santé et sécurité au travail dont l'absence de suivi de plusieurs déclarations de situations dangereuses par les gestionnaires responsables.

Les questions suivantes sont posées :

« Est-ce que le CISSS de Laval cautionne les manquements concernant les suivis dans les dossiers de relations de travail et dans les dossiers de santé et sécurité ? »

« Est-ce que le CISSS de Laval reconnaît l'importance de maintenir une réelle collaboration avec le syndicat APTS Laval ? »

« De quelle façon le CISSS de Laval compte-t-il freiner l'effritement de la collaboration avec le syndicat APTS Laval? »

R3 :

M. Carignan remercie Mme Leduc pour ses questions et affirme qu'une réponse écrite lui sera transmise d'ici les 30 prochains jours.

5 AFFAIRES DÉCOULANT DES RENCONTRES PRÉCÉDENTES

5.1 Tableau de suivis

Document déposé:

- 5.1_Table de suivis

Le tableau des suivis des dossiers est déposé pour information.

6 RAPPORT D'ACTIVITÉS

6.1 Rapport du président du conseil d'administration du CISSS de Laval

Le président n'a aucun sujet à rapporter.

6.2 Rapport du président-directeur général du CISSS de Laval

Le président-directeur général n'a aucun sujet à rapporter.

7 AGENDA DE CONSENTEMENT

7.1 Gouvernance et affaires corporatives

7.1.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du jour du 14 novembre 2019

Document déposé :

· 7.1.1_ODJ_CA_2019 11 14

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration du CISSS de Laval du 14 novembre 2019 est déposé pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 novembre 2019 tel que présenté.

7.1.2 Adoption procès-verbal de l'assemblée spéciale du 5 décembre 2019

Document déposé :

· 7.1.2._ODJ_CA_SPÉCIAL_2019 12 05

Le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration du CISSS de Laval du 5 décembre 2019 est déposé pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 5 décembre 2019, tel que présenté.

7.1.3 Démission d'un membre du conseil d'administration

Mme Johanne Goudreau a transmis, au président, sa lettre de démission à titre de membre indépendant – Profil - enseignement le 30 novembre 2019. Il est demandé au conseil d'administration d'accepter cette démission.

RÉSOLUTION: 2020 01 1639

Démission d'un membre du conseil d'administration

ATTENDU QUE Mme Johanne Goudreau a transmis sa démission à titre de membre indépendant – Profil, enseignement au président du conseil d'administration du CISSS de Laval le 30 novembre 2019;

ATTENDU QUE sa démission était effective le 1^{er} décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux accepte unanimement la démission Mme Johanne Goudreau, membre indépendant – Profil enseignement.

7.1.4 Composition des comités du conseil d'administration et désignation des présidents respectifs

Afin de s'acquitter de ses responsabilités et d'optimiser son fonctionnement, le conseil d'administration doit former des comités selon le règlement de régie interne tout en respectant la composition requise. Ainsi, le président dépose une proposition de composition des comités pour adoption par le conseil d'administration.

RÉSOLUTION: 2020 01 1640

Composition des comités du conseil d'administration et désignation des présidents respectifs

ATTENDU QUE pour s'acquitter de ses responsabilités le conseil d'administration doit former des comités;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de régie interne du conseil d'administration, le président a sondé l'intérêt des membres du conseil d'administration sur leur participation aux différents comités;

ATTENDU QUE le président a identifié, avec les membres du conseil d'administration, la composition des différents comités du CA ainsi que les présidents respectifs parmi les membres indépendants desdits comités;

ATTENDU le dépôt de la proposition des différents comités du conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyé, le conseil d'administration du centre intégré de santé et de services sociaux du CISSS de Laval accepte la proposition de la composition des différents comités du conseil d'administration ainsi que la nomination des présidents selon les comités respectifs représentés à l'annexe 1.

7.1.5 Nomination à la vice-présidence du conseil d'administration

Considérant la vacance d'un vice-président au conseil d'administration du CISSS de Laval, les membres ont la responsabilité de procéder à cette nomination.

Pour l'élection, le président du conseil d'administration a agi à titre de président d'élection et a désigné un scrutateur qui ne doit pas être membre du conseil dans ce cas-ci, Mme Geneviève Bélanger-Jasmin.

Il est entendu que l'élection s'est fait par et parmi les membres du conseil d'administration et ne s'est pas déroulée dans le cadre d'une séance régulière ou d'une séance spéciale.

RÉSOLUTION: 2020 01 1641

Nomination à la vice-présidence du conseil d'administration

ATTENDU QUE les membres d'un conseil d'administration élisent, parmi les membres indépendants, le vice-président (art. 23, LMRSSS).

ATTENDU QUE pour cette élection, le président du conseil d'administration a agi à titre de président d'élection et a désigné un scrutateur qui n'est pas un membre du conseil d'administration;

ATTENDU QUE la procédure d'élection prévue au projet de règlement du MSSS sur la régie interne du conseil d'administration a été suivie;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée, appuyée et adoptée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux nomme, par acclamation, M. Gilles Tremblay, membre indépendant, à la vice-présidence au conseil d'administration pour la partie non-écoulée du mandat.

7.1.6 Déploiement des services de sage-femme à Laval

Document déposé:

· 7.1.6_2019-12-04 MSSS Appui du CA - service sage-femme Laval (VF signé) (002)

Une lettre pour le déploiement de la pratique sage-femme à Laval est déposée pour solliciter l'appui des membres du conseil d'administration.

7.1.7 Adoption des règlements du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP)

Document déposé:

- 7.1.7_(1)_Projet de Règlement régie interne CRSP 2019-10-23 VF

En vertu, l'article 417.7 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2)* le comité régional sur les services pharmaceutiques soumet les règlements généraux de régie interne du Comité régional sur les services pharmaceutiques de Laval.

Ces règlements doivent être adoptés par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval.

RÉSOLUTION: 2020 01 1642

Adoption des règlements régissant le Comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) du CISSS de Laval

ATTENDU QUE le Comité régional sur les services pharmaceutiques doit poursuivre ses activités;

ATTENDU QUE les membres du Comité régional sur les services pharmaceutiques ont accepté les modifications au règlement de régie interne;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement les règlements régissant le Comité régional sur les services pharmaceutiques de Laval.

7.1.8 Départ à la retraite du directeur adjoint à la Direction des services techniques

Considérant le départ à la retraite de M. Yvan Castonguay, directeur adjoint des services techniques, le 29 mai 2020, une demande d'autorisation d'ouvrir le poste de directeur adjoint des services techniques est déposé.

RÉSOLUTION: 2020 01 1643

Départ à la retraite du directeur adjoint à la Direction des services techniques

ATTENDU le départ à la retraite de M. Yvan Castonguay, directeur adjoint à la Direction des services techniques, effectif le 29 mai 2020 ;

ATTENDU QUE le plan d'organisation prévoit la dotation d'un poste de directeur adjoint à la Direction des services techniques ;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux :

- accepte unanimement le départ à la retraite de M. Yvan Castonguay, directeur adjoint à la Direction des services techniques et autorise le président-directeur général, M. Christian Gagné, à ouvrir le poste de directeur adjoint à la Direction des services techniques.

7.1.9 Désignation d'un membre du conseil d'administration pour siéger au comité de sélection de médecins examinateurs

Suite au départ d'un membre du conseil d'administration et la nomination d'une médecin examinateur coordonnateur, la composition du comité de sélection des médecins examinateurs et la désignation du membre du conseil d'administration pour y siéger doivent être revues,

Ainsi, une demande de désignation d'un membre du conseil d'administration pour siéger au comité de sélection de médecins examinateurs est déposée.

RÉSOLUTION: 2020 01 1644

Désignation d'un membre du conseil d'administration pour siéger au comité de sélection de médecins examinateurs

ATTENDU la nécessité de doter les postes de médecin examinateur du CISSS de Laval;

ATTENDU QUE ce comité est composé d'au moins 4 personnes parmi les suivantes:

- un membre du conseil d'administration;
- un membre de l'exécutif du CMDP;
- le directeur des services professionnels (DSP) ou son représentant;
- le commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
- le médecin examinateur coordonnateur
- le président-directeur général ou une personne qu'il délègue.

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit désigner un représentant parmi ses membres pour siéger au comité de sélection de médecins examinateurs;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval, désigne Mme Rose-Lise Arrelle à titre de représentante du conseil d'administration pour siéger au comité de sélection de médecins examinateurs du CISSS de Laval.

7.2 Affaires médicales

7.2.1 Ajouts et retrait de signataires à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

Document déposé:

- 7.2.1_(1)_ Tableau - signataires autorisés

Dans un objectif de conformité avec les exigences de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) entourant le processus de signature des demandes de paiement des médecins du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval pour les modes de rémunération autres qu'à l'acte, l'établissement a l'obligation de présenter au conseil d'administration tout changement apporté en cours d'année à la liste des signataires autorisés en fonction du plan de délégation adopté le 20 septembre 2018. La RAMQ en sera informée dans un délai de 30 jours suivant la décision du conseil d'administration.

RÉSOLUTION: 2020 01 1645

Ajout et retrait de signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

ATTENDU QUE le CISSS de Laval a l'obligation de se conformer aux exigences de la RAMQ concernant la mise à jour des signataires autorisés;

ATTENDU QUE le directeur des services professionnels doit autoriser l'ajout, la modification et le retrait de signataires autorisés;

ATTENDU QUE les signataires autorisés, dont la fonction figure au plan de délégation du CISSS de Laval, ont la responsabilité d'attester l'exactitude des demandes de paiement qui leur sont soumises;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval a l'obligation de présenter au conseil d'administration tout changement à la liste des signataires autorisés, dont les ajouts suivants;

Ajouts :

- Docteur Sébastien Roy, chef du Département d'anesthésiologie
- Docteur Alexandre-H. Dandavino, chef du Département de médecine spécialisée par intérim

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement la liste révisée des signataires et il est résolu d'aviser la Régie de l'assurance maladie du Québec à cet effet (tableau annexe 2).

7.2.2 Congés de médecins de famille et médecins spécialistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

Document déposé:

- 7.2.2_(1)_05-Lettre - Congés médecins de famille et spécialistes - CMDP 2019-12-19

Des demandes de congés dans l'établissement de la part de médecins, dentistes ou pharmaciens ont été déposées en conformité avec l'article 21 du *Règlement de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

RÉSOLUTION: 2020 01 1646

Congés d'un médecin de famille et de médecins spécialistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

ATTENDU QUE les demandes de congés de médecins sont faites en conformité avec les articles 86 et 88 du *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements*;

ATTENDU QUE les demandes de congés de médecins sont faites en conformité avec l'article 21 du *Règlement de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval;

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a transmis la procédure « Gestion des plans d'effectifs médicaux en spécialité » le 28 novembre 2016, procédure modifiant plusieurs règles, dont celle relative aux congés de service des médecins spécialistes;

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit adopter une résolution confirmant les dates de début et de fin du congé des membres;

ATTENDU QUE le comité d'examen des titres en date du 22 novembre 2019 recommande à l'Exécutif du CMDP les dates de début et de fin des congés des membres;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration de confirmer les dates de début et de fin des congés des membres, telles qu'entérinées à la séance du 19 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du CISSS de Laval confirme les dates de début et de fin du congé du médecin de famille et du médecin spécialiste suivants :

- **Docteure Geneviève Côté, médecin de famille – Permis 11-356**
Date du congé de service : 21 décembre 2019 au 1^{er} juin 2020
- **Docteure Jennifer Chia Meili Ahlan, endocrinologue – Permis 11-057**
Date du congé : 2 mars 2020 au 2 mars 2021
- **Docteur Guillaume Bouchard, nucléiste – Permis 06-328**
Date du congé : 9 janvier 2020 au 17 février 2020
- **Docteure Raphaëlle Fadous, ophtalmologiste – Permis 18-294**
Date du congé : 11 janvier 2020 au 1^{er} novembre 2020

- **Docteure Tania Giannone, pédiatre – Permis 17-186**
Date du congé : 2 décembre 2019 au 1^{er} juin 2020
- **Docteure Julie Séguin, psychiatre – Permis 14-779**
Date du congé : 25 octobre 2019 au 25 octobre 2020

7.2.3 Démissions de médecins de famille et de médecins spécialistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

Document déposé:

- 7.2.3_(1)_07-Lettre - Démissions médecins spécialistes et médecins de famille - CMDP

Des demandes de cessation définitive d'exercer leur profession dans l'établissement de la part de médecins spécialistes et de médecins de famille ont été déposées en conformité avec l'article 20.4 du *Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval*.

RÉSOLUTION: 2020 01 1647

Démissions de médecins spécialistes et de médecins de famille membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

ATTENDU QUE les demandes de membres du CMDP de cesser définitivement d'exercer leur profession dans l'établissement ont été déposées en conformité avec l'article 20.4 du *Règlement de régie interne du CMDP* du CISSS de Laval;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les démissions présentées à la séance du 7 et 28 novembre et du 19 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval accepte unanimement les démissions suivantes :

- **Docteur (e) : Karine Doyon, hématologue - Permis 13-007**
Date : 1^{er} janvier 2019
- **Docteur (e) : Jean Simard, urologue - Permis 73-339**
Date : 10 septembre 2019
- **Docteur (e) : Julie St-Cyr, biochimiste - Permis 86-007**
Date : 9 novembre 2019
- **Docteur (e) : Richard Bonneau, anatomo-pathologiste - Permis 79-216**
Date : 5 juillet 2020
- **Docteur (e) : Inès Chamakhi, hématologue - Permis 03-229**
Date : 1^{er} janvier 2019
- **Docteur (e) : Hani Sinno, Chirurgien plastique - Permis 13-137**
Date : 31 octobre 2019
- **Docteur (e) : Georges-Nicolas Chouéri, gastroentérologue - Permis 76-566**
Date : 20 décembre 2019
- **Docteur (e) : Alexandre Raymond-Paquin, cardiologue - Permis 17-650**
Date : 16 décembre 2019
- **Docteur (e) : Mélissa Yip, radiologiste - Permis 03-371**
Date : 2 novembre 2018
- **Docteur (e) : Pierre Dehaut, pneumologue - Permis 77-171**
Date : 19 mai 2021
- **Docteur (e) : Maurice Gagnon, médecin de famille – permis 63-129**
Date : 29 décembre 2019
- **Docteur (e) : Simon Gaudreault, médecin de famille - Permis 15-529**
Date : 31 décembre 2019
- **Docteur (e) : Julie Choquette, Médecin de famille - Permis 05-225**

Date : 1^{er} janvier 2020

- **Docteur (e) : Louise Roy, Médecin de famille - Permis 79-574**

Date : 15 mai 2020

- **Docteur (e) : Nathalie Larouche, Médecin de famille - Permis 94-104**

Date : 9 novembre 2019

7.2.4 Modification de statut et de privilèges de médecins de famille et médecins spécialistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

Document déposé:

- 7.2.4_(1)_02-Lettre - Modifications de statut et privilèges médecins de famille - CMDP 2019-12-19

Les modifications de statut et de privilèges présentées au conseil d'administration sont conformes au *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements* et tiennent compte du plan autorisé des effectifs médicaux et dentaires du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

Le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP) a accepté les recommandations du comité d'examen des titres concernant les modifications apportées aux privilèges des médecins de famille suivants

RÉSOLUTION: 2020 01 1648

Modifications de statut et de privilèges de médecins de famille membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

ATTENDU QUE les modifications de statut et privilèges de médecins en conformité avec les articles 86 et 88 du *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements*;

ATTENDU QUE le comité d'examen des titres a émis des recommandations au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP) en date du 22 novembre 2019;

ATTENDU QUE les membres concernés ont été informés des modifications de privilèges rattachées à leur nomination;

ATTENDU QUE le CECMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les modifications de privilèges entérinées à la séance du 19 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval accepte les modifications de privilèges des membres suivants :

Docteur Marie Mathieu, médecin de famille, **permis 13-578** : il est accepté un ajout du service SAD/SIAD à l'installation CLSC et Groupe de médecine de famille universitaire du Marigot.
Période applicable : 9 novembre 2019 au 8 novembre 2020

Docteur Jean Rivest, médecin de famille, **permis 94-138** : il est accepté le CLSC et Groupe de médecine de famille universitaire du Marigot comme installation complémentaire de pratique
Période applicable : 9 novembre 2019 au 8 novembre 2020

Docteur Lynne Nadeau, médecin de famille, **permis 97-133** : il est accepté le CLSC et Groupe de médecine de famille universitaire du Marigot comme installation complémentaire de pratique au service de SAD/SIAD et l'ajout du service Pédiatrie (incluant pédiatrie sociale - centre jeunesse) au Centre multiservices de santé et de services sociaux de Laval.
Période applicable : 9 novembre 2019 au 8 novembre 2020

Docteur Sébastien Mubayed, médecin de famille, **permis 17-473** : il est accepté le CLSC et Groupe de médecine de famille universitaire du Marigot comme installation complémentaire de pratique.
Période applicable : 9 novembre 2019 au 8 novembre 2020

Docteure Annik Desfossés, médecin de famille, **permis 02-087** : il est accepté un ajout du service SAD/SIAD à l'installation CLSC et Groupe de médecine de famille universitaire du Marigot.
Période applicable : 9 novembre 2019 au 8 novembre 2020

Docteure Mélanie Leblanc, médecin de famille, **permis 07-159** : il est accepté un ajout du service SAD/SIAD à l'installation CLSC et Groupe de médecine de famille universitaire du Marigot.
Période applicable : 9 novembre 2019 au 8 novembre 2020

Docteur Michel Racine, médecin de famille, **permis 70-283** : il est accepté le CLSC et Groupe de médecine de famille universitaire du Marigot comme installation complémentaire de pratique.
Période applicable : 9 novembre 2019 au 8 novembre 2020

Docteure Pascale Thomas-Couture, médecin de famille, **permis 19-240** : il est accepté un ajout du service SAD/SIAD à l'installation CLSC et Groupe de médecine de famille universitaire du Marigot.
Période applicable: 17 octobre 2019 au 8 novembre 2020
Période applicable: 9 novembre 2019 au 8 novembre 2020

Docteure Annie Pacitto-Allard, médecin de famille, **permis 18-537** : il est accepté un ajout du service Pédiatrie (incluant pédiatrie sociale - centre jeunesse) et de l'installation Centre multiservices de santé et de services sociaux de Laval.
Période applicable : 9 novembre 2019 au 8 novembre 2020

Docteure Claudia Nadeau, médecin de famille, **permis 16-387** : il est accepté un ajout du service Pédiatrie (incluant pédiatrie sociale - centre jeunesse) et de l'installation Centre multiservices de santé et de services sociaux de Laval.
Période applicable : 9 novembre 2019 au 8 novembre 2020

Docteure Gabrielle Nadon, médecin de famille, **permis 14-408** : il est accepté un ajout du service Pédiatrie (incluant pédiatrie sociale - centre jeunesse) et de l'installation Centre multiservices de santé et de services sociaux de Laval.
Période applicable : 9 novembre 2019 au 8 novembre 2020

Docteure Bianca Bulai, médecin de famille, **permis 12-006** : il est accepté un ajout de l'installation de pratique complémentaire CLSC Ruisseau-Papineau/Clinique des réfugiés au service de Prise en charge (S.C CLSC/GMF).
Période applicable : 9 novembre 2019 au 8 novembre 2020
Période applicable : 4 août 2019 au 8 novembre 2020

Docteur Mihai-Catalin Penes, médecin de famille, **permis 12-140** : il est accepté un ajout de l'installation de pratique complémentaire Centre d'hébergement La Pinière.
Période applicable : 9 novembre 2019 au 8 novembre 2020

Docteure Arianne Lespérance, médecin de famille, **permis 16-665** : il est accepté un ajout de l'installation de pratique complémentaire CLSC et CHSLD Sainte-Rose au service de soins palliatifs.
Période applicable : 9 novembre 2019 au 8 novembre 2020
Période applicable : 11 novembre 2019 au 8 novembre 2020

Docteur Éric Miron, médecin de famille, **permis 98-351** : il est accepté un ajout du service de Prise en charge (S.C CLSC/GMF) à l'installation de pratique complémentaire CLSC Ruisseau-Papineau/Clinique des réfugiés.
Période applicable : 9 novembre 2019 au 8 novembre 2020

7.3 Qualité, sécurité, performance et éthique

Aucun sujet pour ce point récurrent.

7.4 Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles

7.4.1 Reddition de gestion contractuelle

Documents déposés:

- 7.4.1_(1)_Rapport_2019-10;
- 7.4.1_(2)_Rapport_2019-11;
- 7.4.1_(3)_Rapport_2019-12.

À titre informatif, les rapports mensuels des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés depuis le dernier conseil d'administration sont déposés comme le stipule l'article 18 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'état*, « le dirigeant d'un organisme public doté d'un conseil d'administration, autre qu'un organisme public visé aux paragraphes 3° et 4° de l'article 2.

7.4.2 Mise à jour du Cadre de gestion et de la Politique de sécurité de l'information du CISSS de Laval

Documents déposés:

- 7.4.2_(1)_Révisé 2019 11 25_RPP Cadre de gestion de la sécurité de l'information;
- 7.4.2_(2)_Révisé 2019 11 25_RPP Politique de sécurité de l'information

Les versions révisées du *Cadre de gestion* et de la *Politique de sécurité de l'information et du cadre de gestions du CISSS de Laval* sont déposées pour adoption.

RÉSOLUTION: 2020 01 1649

Mise à jour du Cadre de gestion et de la Politique de sécurité de l'information du CISSS de Laval

ATTENDU QUE le *Cadre de gestion de la sécurité de l'information* et la *Politique de sécurité de l'information* du CISSS de Laval définissent les principes directeurs visant à assurer la sécurité de l'information ainsi que les rôles et responsabilités en matière de sécurité de l'information au CISSS de Laval. Ils sont également subordonnés à la *Politique provinciale de sécurité de l'information* et au *Cadre de gestion de la sécurité de l'information* du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

ATTENDU QUE le MSSS exige que le *Cadre de gestion de la sécurité de l'information* et la *Politique de sécurité de l'information du CISSS de Laval* soient approuvés par le conseil d'administration du CISSS de Laval;

ATTENDU QUE la mise à jour du *Cadre de gestion de la sécurité de l'information* et de la *Politique de sécurité de l'information* a été présentée et approuvée par les membres du comité de direction le 22 octobre 2019;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification, lors de sa rencontre tenue le 20 janvier 2020, d'approuver la mise à jour du *Cadre de gestion de la sécurité de l'information* et la *Politique de sécurité de l'information*.

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux Laval approuve unanimement la mise à jour du *Cadre de gestion de la sécurité de l'information* et la *Politique de sécurité de l'information du CISSS de Laval* proposée.

7.4.3 Mesure de redressement 2019-2020 et retour à l'équilibre budgétaire pour 2020-2021

Documents déposés:

- 7.4.3_(1)_PEB_19-MS-10111-03
- 7.4.3_(2)_PEB_CISSS_Laval_Mesures_Optimisation_2019 2020;

- 7.4.3_(3)_2020 01 20 CISSS Laval à Yvan Gendron demande financement 48 lits;
- 7.4.3_(4)_2020 01 20 CISSS Laval à Yvan Gendron plan équilibre budgét.docx.

Le 19 décembre 2019, le sous-ministre Yvan Gendron a transmis une correspondance à l'effet de produire un plan d'équilibre budgétaire pour le CISSS de Laval. Par conséquent, le CISSS de Laval doit produire des mesures de redressement permettant de minimiser le déficit de l'exercice financier en cours ainsi d'assurer le retour à l'équilibre budgétaire au terme de l'exercice financier 2020-2021.

En réponse à la correspondance du MSSS, le CISSS de Laval propose la transmission d'une correspondance en présentant les éléments suivants :

- Le CISSS de Laval est l'objet d'une tolérance administrative de déficit de 2,3 M\$ pour OPTILAB LLL et 5 M\$ pour les médicaments antinéoplasiques.
- Le CISSS de Laval demande le financement, pour une troisième fois, pour 48 lits de courte durée, dont 24 lits de courte durée en médecine à la l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé et 24 lits de réadaptation à l'Hôpital juif de réadaptation pour un montant de 5 M\$.
- Un plan de mesures de redressement de 5,18 M\$ pour l'exercice 2019-2020 ayant un rendement estimé à 3 M\$ (voir document annexé).

RÉSOLUTION: 2020 01 1650

Mesure de redressement 2019-2020 et retour à l'équilibre budgétaire pour 2020-2021

ATTENDU QUE le plan de calibrage (mesures de redressement) 2019-2020 du CISSS de Laval a été présenté au comité de vérification de juin 2019;

ATTENDU QUE le MSSS requiert l'autorisation du conseil d'administration pour les mesures de redressement permettant de minimiser le déficit de l'exercice 2019-2020 et ainsi assurer le retour à l'équilibre budgétaire 2020-2021;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification lors de sa rencontre tenue le 20 janvier 2020, d'adopter le plan de mesures de redressement de 5 180 000 \$.

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le plan de mesures de redressement de 5 180 000 \$.

8 AFFAIRES MÉDICALES

8.1 Nominations de nouveaux médecins de famille, spécialistes et dentistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

Document déposé:

- 8.1_(1)_01-Lettre - Nominations médecins spécialistes et médecins de famille - CMDP 2019-12-19;

Dr Alain Turcotte présente pour adoption les nominations de nouveaux médecins au CISSS de Laval. L'objectif est d'assurer à l'organisation les ressources médicales requises pour la dispensation des soins et des services, des démarches de recrutement de médecins, dentistes ou pharmaciens ont lieu de façon continue.

Les demandes de nomination présentées au conseil d'administration sont conformes aux orientations ministérielles transitoires, au plan d'effectifs médicaux et au plan d'organisation de l'établissement.

Le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP) a accepté les recommandations du comité d'examen des titres concernant la nomination, le statut et les privilèges de pratique des candidatures proposées. Les candidats ont été informés des obligations rattachées à leur nomination, des privilèges de pratiques octroyés, des règlements de leur département ainsi que du Règlement de régie interne du CMDP.

RÉSOLUTION: 2020 01 1651

Nominations de nouveaux médecins spécialistes et de médecins de famille membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

ATTENDU la recommandation du comité d'examen des titres du CISSS de Laval le 22 novembre 2019;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval le 19 décembre 2019;

ATTENDU QUE les médecins concernés ont pris connaissance de la résolution et ont signé le formulaire d'engagement et de respect des obligations rattachées à la jouissance des privilèges octroyés;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présenté et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval entérine unanimement les nominations suivantes:

- **Docteur Aryan Abab, hémato-oncologue – Permis 19-928**
Période applicable : 28 janvier 2020 au 8 novembre 2020
- **Docteur Marc Leblanc, radiologiste – Permis 84-148**
Membre honoraire
- **Docteur Ahmed Reda Anous, gastroentérologue – Permis 16-446**
Période applicable : 28 janvier 2020 au 8 novembre 2020
- **Docteure Claudie Desautels, médecin de famille – Permis 19-718**
Période applicable: 28 janvier 2020 au 8 novembre 2020
- **Docteur Maurice Gagnon, médecin de famille – Permis 63-129**
Membre honoraire-émérite
- **Docteur Jean-Pierre Martineau, médecin de famille – Permis 79-270**
Membre honoraire
- **Docteure Joëlle St-Laurent Goussard, médecin de famille – Permis 19-804**
Période applicable: 28 janvier 2020 au 8 novembre 2020

8.2 Constitution du comité de sélection pour la nomination du chef du Département de pédiatrie du CISSS de Laval

Document déposé:

- 8.2_(1)_Lettre - Constitution comité de sélection du chef Département de pédiatrie

Dr Alain Turcotte informe les membres du conseil d'administration que dans le cadre de sa réunion du 7 novembre 2019, le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) a formé un comité de sélection pour la nomination du chef du Département de pédiatrie.

RÉSOLUTION: 2020 01 1652

Constitution du comité de sélection pour la nomination du chef du Département de pédiatrie du CISSS de Laval

ATTENDU QUE suite à la Loi 130, le CISSS de Laval a adopté un plan d'organisation médicale et scientifique par une résolution, numéro 2018-05-551, le 10 mai 2018;

ATTENDU QUE l'article 188 de la Loi sur la santé et les services sociaux prévoit que le conseil d'administration nomme les chefs de départements cliniques;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval détient un contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal qui précise que le conseil d'administration constitue les comités de sélection des chefs de départements cliniques;

ATTENDU QUE le contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal encadre les modalités de composition et de nomination de comités de sélection des chefs de départements cliniques;

ATTENDU QUE le contrat d'affiliation prévoit que le président-directeur général, le directeur des services professionnels et le directeur de l'enseignement universitaire et de la recherche font partie du comité de sélection d'un chef de département clinique;

ATTENDU QUE chaque comité de sélection doit inclure un ou des représentants de l'Université, soit le doyen ou son représentant, ainsi que le directeur du département concerné;

ATTENDU QUE la Faculté de médecine a été interpellée dans le but de nommer les représentants prévus au contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal et nous a transmis sa réponse le 6 décembre 2019;

ATTENDU QUE la recommandation du comité exécutif du CMDP du 7 novembre 2019, transmise au président-directeur général, identifie les représentants médicaux qui siègeront au comité de sélection pour la nomination du chef de ce département;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux constitue le comité de sélection concernant la nomination du chef du Département de pédiatrie avec les membres suivants :

- Docteure Karine Internoscia, médecin de famille, présidente
- Docteur Moein Alizadeh, radio-oncologue, membre
- Docteure Stéphanie Cloutier, médecin de famille, membre
- Monsieur Christian Gagné, président-directeur général, membre d'office
- Docteur Alain Turcotte, directeur des services professionnels, membre d'office
- Docteur Christian Croteau, médecin de famille, directeur de l'enseignement universitaire et de la recherche, membre d'office
- Monsieur Jean-Yves Frappier, professeur titulaire et directeur du département de pédiatrie, représentant de l'Université de Montréal

8.3 Constitution du comité de sélection pour la nomination du chef du Département de médecine spécialisée du CISSS de Laval

Document déposé:

- 8.2_(1)_ Lettre - Constitution comité sélection du chef Département de pédiatrie

Le Dr Alain Turcotte informe les membres du conseil d'administration que dans le cadre de sa réunion du 7 novembre 2019, le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) a formé un comité de sélection pour la nomination du chef du Département de médecine spécialisée.

RÉSOLUTION: 2020 01 1654

Constitution du comité de sélection pour la nomination du chef du Département de médecine spécialisée du CISSS de Laval

ATTENDU QUE, suite à la Loi 130, le CISSS de Laval a adopté un plan d'organisation médicale et scientifique par une résolution, numéro 2018-05-551, le 10 mai 2018;

ATTENDU QUE l'article 188 de la Loi sur la santé et les services sociaux prévoit que le conseil d'administration nomme les chefs de départements cliniques;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval détient un contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal qui précise que le conseil d'administration constitue les comités de sélection des chefs de départements cliniques;

ATTENDU QUE le contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal encadre les modalités de composition et de nomination de comités de sélection des chefs de départements cliniques;

ATTENDU QUE le contrat d'affiliation prévoit que le président-directeur général, le directeur des services professionnels et le directeur de l'enseignement universitaire et de la recherche font partie du comité de sélection d'un chef de département clinique;

ATTENDU QUE chaque comité de sélection doit inclure un ou des représentants de l'Université, soit le doyen ou son représentant, ainsi que le directeur du département concerné;

ATTENDU QUE la Faculté de médecine a été interpellée dans le but de nommer les représentants prévus au contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal et nous a transmis sa réponse le 6 décembre 2019;

ATTENDU QUE la recommandation du comité exécutif du CMDP du 7 novembre 2019, transmise au président-directeur général, identifie les représentants médicaux qui siègeront au comité de sélection pour la nomination du chef de ce département;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux constitue le comité de sélection concernant la nomination du chef du Département de médecine spécialisée avec les membres suivants :

- Docteure Karen Leclerc-Gagné, médecin de famille, présidente
- Docteure Gabrielle Nadon, médecin de famille, membre
- Docteur Guillaume Bouchard, nucléiste, membre
- Monsieur Christian Gagné, président-directeur général, membre d'office
- Docteur Alain Turcotte, directeur des services professionnels, membre d'office
- Docteur Christian Croteau, médecin de famille, directeur de l'enseignement universitaire et de la recherche, membre d'office
- Monsieur François Madore, professeur titulaire et directeur du département de médecine, représentant de l'Université de Montréal.

8.4 Création de la règle d'utilisation de la naloxone par voie intranasale au CISSS de Laval

Documents déposés:

- 8.4_(1)_06-Lettre -création de la règle d'utilisation de la naloxone par voie intranasale;
- 8.4_(2)_06-RU naloxone Fiche signée par tous;
- 8.4_(3)_06-RU Naloxone IN.

Dr Alain Turcotte dépose pour adoption la règle d'utilisation de la naloxone par voie intranasale en conformité avec la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)* ainsi que le *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements*.

Dans la démarche d'élaboration des règles, une consultation a été faite auprès de la direction des soins infirmiers, direction des services professionnels, direction des services multidisciplinaires et des chefs de départements cliniques.

RÉSOLUTION: 2020 01 1655

Création de la règle d'utilisation de la naloxone par voie intranasale au CISSS de Laval

ATTENDU QUE l'article 189.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* stipule que le chef du Département de pharmacie doit élaborer les règles d'utilisation des ressources pharmaceutiques de son département;

ATTENDU QUE l'article 192 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* stipule que les règles d'utilisation des ressources prévues au paragraphe 3 de l'article 189 entrent en vigueur après avoir été approuvées par le conseil d'administration;

ATTENDU QUE la démarche du Département de pharmacie sur l'élaboration des règles d'utilisation des médicaments est conforme aux articles 190.2 et 207.2.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* quant à la collaboration des chefs de départements cliniques et de la direction des soins infirmiers;

ATTENDU QUE le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 7 novembre 2019 recommande au conseil d'administration d'accepter la création de la règle d'utilisation de la naloxone par voie intranasale au CISSS de Laval;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux accepte unanimement la règle d'utilisation de la naloxone par voie intranasale au CISSS de Laval.

9 GOUVERNANCE ET AFFAIRES CORPORATIVES

9.1 Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes d'expression anglaise de la région de Laval 2020-2025

Document déposé:

- 9.1_(1)_Sommaire_programme_accès_services_personnes expression anglaise - VF;
- 9.1_(2)_Programme_accès_services_expression anglaise

M. Guy Bibeau et Mme Geneviève Émond présentent le *Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes d'expression anglaise de la région de Laval 2020-2025*. Ils expliquent que l'objectif du programme d'accès est d'assurer aux personnes d'expression anglaise l'accessibilité à une gamme de services de santé et de services sociaux en langue anglaise le plus près possible de leur milieu de vie et respectant certaines balises et orientations privilégiées. Le programme d'accès doit être révisé au moins tous les cinq ans et être approuvé par le Conseil d'administration du CISSS de Laval et avoir obtenu un avis favorable du comité régional sur l'accès aux services en langue anglaise. C'est dans ce contexte que le centre de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval a entrepris la révision du programme d'accès 2012-2015 qui a été mis à jour en 2016.

M. Christian Gagné souligne le travail de grande qualité qui a été fait pour ce dossier.

RÉSOLUTION : 2020 01 1953

Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes d'expression anglaise de la région de Laval 2020-2025

ATTENDU QU'au Québec, la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) accorde aux personnes d'expression anglaise le droit de se prévaloir des services de santé et des services sociaux dans leur langue;

ATTENDU QUE la LSSSS prévoit pour toute personne certains droits, dont celui « d'être informée de l'existence des services et des ressources disponibles, de recevoir des services de façon personnalisée et de choisir le professionnel ou l'établissement duquel elle désire recevoir ces services » (RLRQ., chapitre S-4.2);

ATTENDU QUE la loi reconnaît pour les personnes d'expression anglaise « le droit de recevoir en langue anglaise des services de santé et des services sociaux, compte tenu de l'organisation et des ressources humaines, matérielles et financières des établissements qui dispensent ces services et dans la mesure où le prévoit un programme d'accès visé à l'article 348 » (RLRQ., chapitre S-4.2, art. 15);

ATTENDU QUE chaque établissement est alors chargé d'élaborer un programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise de sa région afin de déterminer les services accessibles en langue anglaise dans les installations indiquées (LMRSSH, art. 76);

ATTENDU QUE le CISSS de Laval a la responsabilité de produire, conformément aux conditions déterminées par le MSSS, un programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes d'expression anglaise de sa région;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval adopte unanimement le *Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes d'expression anglaise de la région de Laval 2020-2025*.

9.2 Nomination d'un nouveau membre du comité régional pour le programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise

Documents déposés:

- 9.2_(1)_Extrait CR rencontre comité régional 2020-1-9;
- 9.2_(2)_Application_Amy Green.

M. Guy Bibeau dépose la nomination d'un nouveau membre du comité régional pour le programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour adoption. Les membres du comité régional sont nommés par le conseil d'administration du CISSS de Laval suite à un appel de candidatures aux organismes de promotion des intérêts des personnes d'expression anglaise de la région reconnues par le comité provincial pour la prestation des services de santé et des services sociaux en langue anglaise.

RÉSOLUTION: 2020 01 1956

Nomination d'un nouveau membre du comité régional pour le programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise

ATTENDU QUE selon l'article 510 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval est tenu de mettre en place un comité régional chargé de donner son avis sur le programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise de la région et d'évaluer ce programme d'accès et, le cas échéant, d'y suggérer des modifications;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval détermine, par règlement, la composition de ce comité, ses règles de fonctionnement et de régie interne, les modalités d'administration de ses affaires ainsi que ses fonctions, devoirs et pouvoirs;

ATTENDU QUE les règlements du comité régional ont été adoptés par le conseil d'administration lors de leur séance du 21 mars 2019 et modifiés le 13 juin 2019;

ATTENDU QU'une nouvelle personne a manifesté son intérêt à siéger sur le comité :

- Madame Amy Green.

ATTENDU QUE cette personne répond aux critères d'éligibilité pour siéger comme membre du comité régional pour le programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval adopte unanimement la nomination de Mme Amy Green à titre de membre du comité régional pour le programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise.

9.3 Ratification de la Charte québécoise pour une saine alimentation

Document déposé:

- 9.3_(1)_QEF-111156829-Charte-8.5x11-v2 -1-

Dr Jean-Pierre Trépanier dépose pour adoption La *Charte québécoise pour une saine alimentation* (ci-après la Charte), qui vise à démontrer d'une façon concrète l'engagement des acteurs clés et à créer un mouvement pour simplifier l'alimentation, la promouvoir de façon positive et s'assurer qu'elle soit au cœur des priorités des Québécois.

RÉSOLUTION: 2020 01 1657

Ratification de la Charte québécoise pour une saine alimentation

ATTENDU QUE la Charte vise à démontrer d'une façon concrète l'engagement des acteurs clés et à créer un mouvement pour simplifier l'alimentation, la promouvoir de façon positive et s'assurer qu'elle soit au cœur des priorités des Québécois;

ATTENDU QUE plusieurs actions déployées par le réseau de la santé sont déjà en cohérence avec la Charte;

ATTENDU QU'en tant que membre de la Table québécoise pour une saine alimentation (TQSA), le ministère de la Santé et des Services sociaux est invité à diffuser et à faire la promotion de la Charte auprès de son réseau;

ATTENDU QUE l'ensemble des organisations membres de la TQSA, dont l'Institut national de santé publique du Québec ainsi que plusieurs ministères et leurs réseaux sont également invités à signer la Charte;

ATTENDU QUE le comité de direction du CISSS de Laval a recommandé la signature de la Charte lors de sa séance du 3 décembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, il est recommandé que le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval signe la Charte, à titre de représentant territorial du réseau de la santé et des services sociaux de Laval.

9.4 Dépôt: Planification stratégique du MSSS 2019-2023

Document déposé :

- 9.4_Planification stratégique_MSSS 2019-2023

M. Christian Gagné dépose à titre informatif la planification stratégique 2019-2023 du MSSS. Il informe les membres du conseil d'administration que cette planification sera mise en oeuvre pour la région de Laval d'ici juin 2020.

9.5 Nomination d'un médecin examinateur

Document déposé:

- 9.5_(1)_2019 11 25_CMDP_Lettre_GBJ_Dr_Malcolm_MD examinateur

Mme Geneviève Bélanger-Jasmin informe le conseil d'administration de la candidature du docteur Dennis Malcolm à titre de médecin examinateur des plaintes des usagers au CISSS de Laval.

Les médecins examinateurs, médecins qui exercent ou non leur profession dans le centre, sont responsables du traitement diligent des plaintes concernant un médecin, dentiste, pharmacien ou résident œuvrant au CISSS de Laval. Ils peuvent aussi, à la demande de la commissaire, être appelés à collaborer à l'identification de solutions aux problèmes administratifs ou organisationnels soulevés par une plainte non médicale.

RÉSOLUTION: 2020 01 1658

Nomination d'un médecin examinateur

ATTENDU QUE l'article 42 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, stipule que pour l'application de la procédure d'examen des plaintes qui concernent un médecin, un dentiste ou un pharmacien, de même qu'un résident, le conseil d'administration de l'établissement désigne, sur recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, un médecin examinateur, qui exerce ou non sa profession dans un centre exploité par l'établissement;

ATTENDU la nécessité de doter le poste de médecin examinateur du CISSS de Laval;

ATTENDU QUE la recommandation, à l'unanimité, du docteur Dennis Malcolm lors du comité de sélection d'un médecin examinateur au CISSS de Laval tenu le 25 novembre 2019;

ATTENDU QUE le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval pour sa part, à sa séance du 28 novembre 2019, recommande au conseil d'administration la nomination docteur Dennis Malcolm à titre de médecin examinateur des plaintes des usagers du CISSS de Laval;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux nomme, à l'unanimité, le docteur Dennis Malcolm à titre de médecin examinateur des plaintes des usagers au CISSS de Laval selon les tarifs règlementaires prévus.

10 QUALITÉ, SÉCURITÉ, PERFORMANCE ET ÉTHIQUE

10.1 Comité de vigilance et de la qualité

10.1.1 Rapport du président du comité de vigilance et de la qualité

Le président du comité de vigilance et de la qualité dépose son rapport qui fait état des activités dudit comité. M. Jean Bélanger revoit brièvement les dossiers traités lors de la rencontre du 4 décembre 2019.

10.1.2 Dépôt: Rapport trimestriel des événements indésirables

Document déposé:

- 10.1.2_(1)_007.1_Rapport Trimestriel20191105_(1 à 6)_VF 18 nov_v2

Le rapport trimestriel des événements indésirables est déposé à titre d'information.

10.1.3 Dépôt: Bilan des rapports d'investigation du Bureau du coroner

Document déposé:

- 10.1.3_(4)_007.3_Registre coroner CISSSL_2019-2020_P1-P6_v2

Le Bilan des rapports d'investigation du Bureau du coroner du CISSS de Laval est déposé à titre d'information.

10.1.4 Dépôt: Bilan des visites ministérielles d'évaluation de la qualité en milieu de vie en CHSLD et en RI-RTF

Documents déposés:

- 10.1.4_(1)_007.4_Bilan visites en hébergement_07nov2019;
- 10.1.4_(2)_007.4_Plan d'amélioration_CHSLD Villa Les Tilleuls;
- 10.1.4_(3)_007.4_Plan d'amélioration_Idola-Saint-Jean_Mise à jour

Le Bilan des visites ministérielles d'évaluation de la qualité en milieu de vie en CHSLD et en RI-RTF du CISSS de Laval est déposé à titre d'information.

10.1.5 Dépôt: Tableau de suivi de la certification des résidences privées pour aînés et des ressources privées ou communautaires offrant de l'hébergement en dépendance

Document déposé:

- 10.1.5_(1)_007.5_Suivi PSI de Laval décembre 2019

Le tableau de suivi de la certification des résidences privées pour aînés et des ressources privées ou communautaires offrant de l'hébergement en dépendance est déposé à titre d'information.

10.2 Résultats de l'entente de gestion et d'imputabilité 2019-2020

Documents déposés:

- 10.2_(1)_Commentaires - suivi des indicateurs EGI P1 à P6_V2;
- 10.2_(2)_Suivi indicateurs EGI P1 à P8_V2

Mme Geneviève Bélanger-Jasmin présente, à titre d'information, les résultats de l'entente de gestion et d'imputabilité 2019-2020 chapitre IV pour le CISSS de Laval à la période 8 ainsi que la reddition de comptes interne réalisée à la période 6.

10.3 Dépôt: Tableau de veille de la performance du CISSS de Laval

Document déposé:

- 10.3_(1)_TB veille performance

Le tableau de veille de la performance est déposé pour information.

10.4 Adoption de la Politique de disposition des documents confidentiels papier du CISSS de Laval

Document déposé:

- 10.4_Politique_Disposition documents confidentiels

Considérant que le CISSS de Laval veut assurer un meilleur contrôle de la disposition des documents confidentiels et la mise en place des meilleures pratiques, la politique de disposition des documents confidentiels papier a pour but d'encadrer et harmoniser les pratiques entre les diverses installations du CISSS de Laval.

RÉSOLUTION: 2020 01 1659

Adoption de la Politique de disposition des documents confidentiels papier du CISSS de Laval

ATTENDU QUE la politique de disposition des documents confidentiels papier découle de deux incidents au cours desquels des documents confidentiels ont été récupérés de la poubelle (7 octobre 2018) ou mis dans des bacs de recyclage à la portée de tous (4 avril 2019) ;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval veut assurer un meilleur contrôle de la disposition des documents confidentiels et la mise en place des meilleures pratiques ;

ATTENDU QU'en documentant de façon formelle et en encadrant le processus, il sera plus facile d'effectuer des audits ;

ATTENDU QUE le comité de direction recommande au conseil d'administration l'adoption de la politique de disposition des documents confidentiels papier ;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval adopte unanimement la *Politique de disposition des documents confidentiels papier du CISSS de Laval*.

11 AFFAIRES CLINIQUES

Aucun sujet pour ce point récurrent de l'ordre du jour.

12 AFFAIRES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES, IMMOBILIÈRES ET INFORMATIONNELLES

12.1 Comité de vérification

12.1.1 Situation financière à la période 9 s'étant terminée le 7 décembre 2019 et le rapport trimestriel AS-617

Documents déposés:

- 12.1.1_(1)_P09 État des résultats consolidés;
- 12.1.1_(2)_1104-5267_AS-617_2019-2020_P9_V1_0 FINAL;
- 12.1.1_(3)_Suivi_MOI,TS&ASP_P09

M. Sylvain Simard présente les résultats réels cumulatifs du fonds d'exploitation à la période 9 s'étant terminée le 7 décembre 2019 présentent une situation financière déficitaire de 12,3 M\$ sur un budget cumulatif de 626,4 M\$. Le déficit de 12,3 M\$ au 14 septembre 2019 s'explique par les dépenses supplémentaires de 1,8 M\$ pour le projet de regroupement des laboratoires (Lanaudière, Laurentides et Laval), les coûts supplémentaires de 3,8 M\$ pour les nouveaux médicaments antinéoplasiques (oncologie) et les coûts supplémentaires estimés à 2,1 M\$ pour deux crises médiatisées importantes survenues à l'urgence psychiatrique et à la Résidence Louise-Vachon. La pression financière liée à l'ouverture de 48 lits de médecine

(Cité-de-la-Santé et HJR – une demande financière a été acheminée au MSSS à cet effet) et celle des lits occupés par les NSA en santé physique, la pénurie de main-d'œuvre et les coûts supplémentaires pour l'assurance salaire expliquent le différentiel de 4,6 M\$.

RÉSOLUTION: 2020 01 1660

Situation financière à la période 9 s'étant terminée le 7 décembre 2019 et le rapport trimestriel AS-617

ATTENDU QUE la situation financière du CISSS de Laval telle que présentée pour la période financière 9 s'est terminée le 7 décembre 2019;

ATTENDU QUE la prévision financière du CISSS de Laval telle que présentée au rapport trimestriel pour la période 9 s'est terminée le 7 décembre 2019;

ATTENDU QU'un suivi régulier de la situation financière est assuré par l'établissement et que des mesures ont été prises et le seront dans les prochaines périodes afin de s'assurer qu'à l'exception des coûts supplémentaires du projet autofinancé des laboratoires que le respect de l'équilibre budgétaire au 31 mars 2020 est atteint;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification, lors de sa rencontre tenue le 20 janvier 2020, d'adopter les résultats financiers et le rapport financier trimestriel pour la période 9 s'étant terminée le 7 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement les résultats financiers et le rapport financier trimestriel pour la période 9 s'étant terminée le 7 décembre 2019 ;

13 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance est déposée.

14 DIVERS

Aucun sujet.

15 DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu le 19 mars 2020.

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, l'assemblée régulière du 28 janvier 2020 est levée à 20 h 21.

Le président,

Le secrétaire,

Yves Carignan

Christian Gagné